

certaines honorables députés au sujet de cet amendement.

[Traduction]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, pourriez-vous songer à considérer la question une journée de plus? Ainsi, la Chambre n'aurait pas à consacrer de temps à la débattre en ce moment.

[Français]

M. l'Orateur: Si l'un des honorables députés est prêt à faire des commentaires immédiatement au sujet de la recevabilité de cet amendement, je rendrai une décision à l'instant.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, nous serions d'accord avec ce que vient de proposer l'honorable leader du gouvernement, c'est-à-dire retarder votre décision pendant une journée, de telle sorte que vous aurez le temps d'y penser et nous trouverons probablement la solution du problème du quorum aux différents comités.

M. l'Orateur: A moins qu'on me donne une meilleure raison, selon laquelle je devrais remettre ma décision, je suis prêt à la rendre immédiatement. Il me semble assez évident que la proposition faite par l'honorable député de Lapointe est irrecevable, parce qu'à mon sens, ce qu'il propose va au delà des attributions du comité en question.

La proposition qu'il fait dépasse les attributions du comité. Je ne crois pas, pour cette raison, qu'il soit possible d'adopter l'amendement qu'il propose.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

[Traduction]

La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

M. Grégoire: Sur division.

(La motion est adoptée, sur division).

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DÉCLARATION SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'HALLUCINOGENE «LSD»

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, vu la publicité croissante que reçoit l'acide D-lysergique, hallucinogène appelé communément «LSD», j'ai pensé qu'il

[M. l'Orateur.]

conviendrait peut-être de faire à la Chambre une brève déclaration sur l'attention que le gouvernement porte à ce problème.

La drogue en cause est de la catégorie des hallucinogènes employés dans des recherches en psychiatrie. En 1963, la vente et la distribution en étaient interdites sauf en petites quantités fournies par le fabricant aux établissements reconnus par le ministre pour fins de recherches en clinique et au laboratoire.

Il n'y a au Canada qu'un seul fabricant, mais rien n'indique que les approvisionnements qui ont fait leur apparition sur le marché illégal du monde interlope proviennent de lui.

Il semble que l'acide D-lysergique soit passé en contrebande au Canada pour y être vendu illégalement. En interdisant la vente de cet hallucinogène, sauf dans les conditions dont j'ai parlé, on ne croyait pas à l'époque qu'il se prêterait à un trafic illicite. Cependant, les événements des derniers mois ont prouvé, malheureusement, que des personnes qui ne sont pas sous les soins du médecin s'y intéressent de plus en plus.

Une abondante publicité faite à cette drogue crée l'impression que ses effets hallucinogènes sont extrêmement agréables et pas du tout nocifs. Il n'en est rien. A vrai dire, il s'agit d'une drogue très puissante dont l'usage a entraîné, dans certains cas, un état de prostration psychique.

Je puis donner aux honorables députés l'assurance que la GRC qui s'occupe de ce problème, fait tout ce qu'elle peut pour mettre fin à l'approvisionnement illégal et nous étudions, de concert avec la Gendarmerie, les mesures qui nous permettraient de régir plus efficacement l'acide D-lysergique que les lois actuelles ne le font.

Si je signale aux députés notre souci touchant l'usage illicite de cette drogue, je ne voudrais pas donner l'impression que son usage est répandu au Canada, mais il est en hausse. Certains individus l'emploient pour ressentir ses effets particuliers sans connaître pleinement les risques qu'ils courent.

Monsieur l'Orateur, j'ai tenu à faire cette déclaration à la Chambre pour démontrer que nous considérons le problème afin d'adopter les mesures nécessaires non seulement pour mettre fin au trafic illégal, mais aussi à la possession illégale de cette drogue.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement féliciter le ministre d'avoir fait en ce moment une déclaration au sujet de cette drogue. Il y a quelques